

Avis voté en plénière du 22 mars 2016

## Les enjeux de la négociation du projet de partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement

### Déclaration du groupe de la CGT-FO

Le groupe FO rejette une négociation dont l'objectif est essentiellement d'assurer les intérêts économiques et financiers dominants, de libéraliser le commerce mondial et d'imposer ses règles à l'ensemble des peuples sans les consulter. Pour le groupe FO, le commerce international doit s'organiser dans le cadre de négociations qui tiennent compte des intérêts de tous les peuples.

Par ailleurs, le groupe FO, refuse que l'avenir des salariés et des citoyens soit négocié en catimini et en dehors de tout contrôle démocratique. L'avis dénonce cette absence de transparence mais note que ce manquement est en voie d'être corrigé. Malheureusement, les conditions dans lesquelles des élus de la république ont été reçus pour consulter certains documents, montrent que l'ouverture affichée ces derniers temps n'est qu'illusion. FO refuse de donner un blanc-seing aux négociateurs de Bruxelles et de réagir une fois les dés jetés. Les citoyens et les salariés doivent pouvoir accéder à l'ensemble des informations produites dans le cadre de ces négociations.

Le groupe FO, exige un processus de négociation démocratique d'autant plus que si cet accord était conclu il s'imposerait à notre pays quand bien même nos parlementaires ne l'auraient pas ratifié. Nous nous retrouverions ainsi dans une configuration où la commission européenne négocierait un accord sans aucune légitimité pour l'imposer à l'ensemble des pays de l'UE. Malheureusement, la légitimité n'est pas une préoccupation majeure pour la Commission européenne, puisque Monsieur Juncker lui-même a déclaré le 29 janvier 2015 « *qu'il ne peut y avoir de choix démocratiques contre les traités européens* ».

De plus, le groupe FO rejette un projet où la convergence est érigée comme une fin en soi. Elle ne peut que tirer vers le bas l'ensemble des normes existantes, qui seront simplifiées et standardisées afin de réduire leurs coûts. Cet accord imposerait ainsi des normes moins protectrices de droit américain et privilégierait les intérêts des multinationales aux dépens de ceux des autres acteurs économiques et sociaux. Il ôterait toutes possibilités de régulation aux niveaux national et local et enfermerait l'ensemble des pays dans une forme de standardisation technocratique déconnectée de la réalité et éloignée de ses préoccupations. Les salariés et les citoyens vont être les premiers sanctionnés par un affaiblissement inéluctable des normes sociales et l'organisation d'une concurrence permanente entraînant une régression sociale généralisée. Ce serait un accord qui

favoriserait les multinationales essentiellement américaines au détriment des intérêts économiques et sociaux des européens.

Certes, l'avis propose des pistes pour organiser cette convergence et espère tirer les normes vers les niveaux les plus hauts. Malheureusement, aucun garde-fou ne peut rendre cette convergence positive pour les salariés et les citoyens. Elle sera pensée, élaborée et dictée par les multinationales et les organismes privés dans le seul but de protéger leurs intérêts. D'ailleurs, avant même la conclusion d'une quelconque négociation, certains lobbyings sont entrés en action pour promouvoir cet accord et produire des projections et des expertises non contradictoires nous promettant des gains non vérifiables en l'état. Le groupe FO s'interroge, en effet, sur la neutralité et l'indépendance des études produites pour la Commission européenne. Cette convergence sera destructrice pour l'ensemble de nos systèmes sociaux, nos services publics, et mettra de la concurrence partout où notre modèle républicain a préféré la solidarité.

Pour FO, l'intérêt général est une chose trop précieuse pour être laissé aux seuls négociateurs mandatés par la Commission européenne et appuyés par des lobbyings économiques et financiers privés.

Pour enfoncer encore plus le clou, cet accord s'arrogerait le droit d'instaurer un système d'arbitrage taillé aux intérêts des multinationales. La proposition de la Commission européenne de mettre en place une Cour pour les investissements (ICS) à la place des ISDS, ne règle en aucun cas le problème.

L'avis ne se prononce pas contre cette Cour mais propose des points pour son amélioration. Pour FO, le rejet de cette Cour est catégorique. Nous refusons que les intérêts collectifs soient laissés dans les mains d'une justice spéciale qui agirait contre les intérêts des États et ses citoyens. Une telle Cour échapperait à tout contrôle démocratique et se situerait « *en dehors du cadre institutionnel et juridictionnel de l'Union* ». Ce serait une porte ouverte à toutes les dérives et un risque d'immobilisation des politiques publiques par peur de condamnation par les multinationales. Non, il est inconcevable que le pouvoir de prononcer la justice puisse sortir des institutions juridiques légitimes des États.

Pour toutes ces raisons, le groupe FO se prononce contre cet avis